

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 04 novembre 2021

Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm)

La Métropole réaffirme sa volonté d'améliorer la qualité de l'air avec ou sans la collaboration de la Ville de Marseille

Seule compétente en matière de création d'une Zone à faibles émissions mobilité à Marseille (ZFEm) suite à la promulgation de la loi du 22 août 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence n'entend pas pour autant la mettre en œuvre sans un dialogue constructif avec la Ville de Marseille. Cette mise en place étant une obligation légale, de même que l'ambition partagée en matière de restriction de la zone aux véhicules les plus polluants, il convient à toutes les parties d'avancer main dans la main pour offrir un cadre apaisé ainsi qu'une meilleure qualité de l'air aux habitants de la ville centre de la Métropole.

La Présidente de la Métropole, Martine Vassal, a récemment adressé un courrier au Maire de Marseille, lui proposant que la collaboration technique, qui n'a eu de cesse de fonctionner sur ce dossier entre les deux institutions, se double d'un dialogue politique constructif afin de convenir des modalités précises de déroulement de la consultation préalable à venir et de son calendrier, jusqu'à la mise en œuvre effective de la ZFEm. C'est dans le cadre de ces échanges à venir que le calendrier sera fixé, en particulier le lancement de la consultation préalable, prévu dans les prochaines semaines, et la mise en œuvre effective de la ZFEm, dans le courant de l'année 2022.

La récente sortie médiatique d'Audrey Gatian témoigne néanmoins des difficultés à établir un échange cohérent avec les représentants politiques de la Ville de Marseille sur des sujets d'intérêt général. **La Ville de Marseille est en droit de ne pas s'associer à cet ambitieux projet mais, dans ces conditions, la Métropole pourrait bien avancer seule, consciente que l'intérêt des Marseillais et des habitants de la Métropole mérite bien plus que des querelles d'ego motivées par des ambitions politiques personnelles.** Il serait regrettable que la Ville de Marseille se braque sur des sujets collaboratifs à construire ensemble : il n'en demeure pas moins que le pouvoir de police, qui lui incombe, l'obligera à mettre en application les directives et le respect de la réglementation.

L'amendement inscrit par l'Assemblée nationale qui confirme l'engagement d'un milliard d'euros pour soutenir les projets de transports collectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence va également contribuer au développement d'alternatives au tout-voiture moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement.